



Pour l'avenir de la Bretagne, Concrétisons le Pacte social !

A l'issue de la conférence sociale du 18 Février, les organisations syndicales réunies expriment leur volonté de peser pour que les salariés bretons soient au cœur des dispositifs prévus dans le Pacte d'Avenir. Des avancées ont été obtenues, mais il faut désormais aller vers des mesures concrètes :

En ce qui concerne les mesures d'urgence pour les salariés, elles doivent être élargies et prolongées pour les salariés des territoires ou entreprises en difficulté quelles que soient leur taille et leur profession.

En ce qui concerne les moyens de l'Etat ou la région, ils doivent s'articuler pour passer d'ambitions théoriques à une véritable dynamique d'action publique pour revitaliser nos territoires. L'ampleur des crises impose des solutions nouvelles : la rigidité des organigrammes ne doit pas les entraver.

Fortes de l'élan de mobilisation du 23 Novembre, qui a permis de porter la voix des salariés en colère et porter des propositions alternatives, les organisations se sont engagées dans les discussions lors de la conférence sociale. Les chantiers obtenus par les organisations doivent permettre d'avancer et notamment en portant :

- Sur la sécurisation des parcours professionnels par la formation et la sécurisation des contrats de travail, des mobilités choisies
- L'extension des mesures d'urgences
- Une amélioration de la qualité de l'emploi par l'extension de la Charte Bretonne à toutes les mesures de soutien public aux entreprises et leur évaluation quant à l'efficacité économique et sociale, sur l'emploi, les conditions de travail, les salaires...
- L'association des organisations syndicales aux stratégies de filières
- Des expérimentations nouvelles adaptées à la réalité des territoires comme celle de Morlaix sur les mutations industrielles et le maintien dans l'emploi.

De fait, les organisations syndicales ne délivrent pas un chèque en blanc aux employeurs qui devront faire la preuve de leur engagement. L'effort collectif permettra que le soutien au territoire breton soit engagé avec des garanties formelles et transparentes des entreprises, quant à l'utilisation de ces moyens, en termes d'anticipation, d'innovation, et de politique sociale. Le chantier de la simplification ne doit pas être la légitimation de dérégulations irresponsables.

Les organisations syndicales rappellent qu'elles resteront vigilantes pour défendre le droit des salariés à un avenir professionnel, industriel en Bretagne, pour que les territoires se développent durablement.

Un réel développement harmonisé des territoires passe par des services publics renforcés et renouvelés.

Les organisations syndicales participeront aux comités de suivi qui permettront une évaluation du Pacte d'Avenir. Mais la seule évaluation pertinente se fera dans les entreprises par la mesure des avancées, sur le terrain, pour les salariés.

Dans cette ambition, les salariés doivent se faire entendre pour que leurs attentes soient au cœur des choix stratégiques des entreprises.

La force qu'ils représentent, en se mobilisant ensemble, doit être l'atout majeur pour faire du Pacte d'Avenir un pacte social de progrès, solidaire, porteur d'espoir pour les salariés en Bretagne

C'est cette démarche que les organisations entendent porter dans les instances, dans les entreprises, auprès des directions, dans les réunions du pacte avec le patronat.

Il y aura un Pacte social dans le Pacte d'avenir, avec et pour les salariés